

Recrutement

du chef de la brigade de jour

Grade : BCP

Missions :

Placé sous l'autorité du chef du service de Police Municipale,

- vous encadrez une équipe de 6 policiers dont l'effectif doit monter à 8 agents dès que possible,
- vous dynamisez l'activité de cette équipe et faites preuve d'initiative,
- vous veillez au bon respect des consignes et aux missions découlant de la politique de sécurité du Maire,
- vous êtes à l'écoute de vos collaborateurs et détectez leurs besoins en formation,
- vous animez des réunions régulières avec votre brigade dans un souci de bonne communication interne,
- vous entretenez des relations constructives avec les autres encadrants,
- vous travaillez avec les différents partenaires,
- vous êtes force de proposition et êtes un bon communicant,
- vous veillez au maintien du bon ordre, de la tranquillité et de la sécurité publiques,
- vous assurez un contact avec la population et les différents acteurs locaux,
- vous adoptez une posture répressive à l'encontre des différentes formes d'incivilités et de nuisances et lutez contre la petite délinquance,
- vous assurez toutes les interventions de voie publique que votre cadre d'emploi vous permet,
- vous participez à la sécurisation des manifestations.

Profil :

- expérience en gestion d'équipe,
- connaissances en management de proximité,
- pratique de l'outil informatique,
- compétences rédactionnelles et procédurales,
- esprit moteur, discipline, rigueur, disponibilité,
- bonne condition physique, bonne présentation,
- sens policier développé, goût pour le travail de VP.

Moyens de défense :

- Glock 17 gen5
- BTM
- GAIL bi-composants cat.B
- PIE

Formations internes (1 fois/semaine) :

- Techniques d'intervention
- Self-défense

Rémunération et avantages :

- traitement indiciaire, ISF à 20%, IAT à 8, NBI 15 pts,
- 1 heure sup par jour payée,
- 1 soirée par mois payée en heures sup de 20h00 à 01h00
- tickets restaurant financés à 50%, comité d'œuvres Sociales
- 13ème mois,
- participation à votre Mutuelle.

Planning et horaires :

- de 08h00 à 19h00 à raison de 4 jours par semaine, avec un samedi travaillé sur deux. Le dimanche reste un jour de repos, sauf en cas de service d'ordre. Chaque vacation comptera une heure de pause repas et une heure supplémentaire de jour payée.

Envoyez vos candidatures à :

CV et lettre de motivation à :

Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Direction des Ressources Humaines, place François Mitterrand BP76 60109 CREIL

Ou à drh@mairie-creil.fr

Renseignements auprès du directeur de la tranquillité publique, M. GRIGAUX

franck.grigaux@mairie-creil.fr ou 03 44 29 50 46